



---

Jean-Michel BLANQUER Ministre de l'Education nationale  
de la Jeunesse et des Sports  
Ministère de l'Education nationale  
110, rue de Grenelle  
75357 Paris

Montreuil, le 1<sup>er</sup> mars 2021

**Objet : organisation des tests salivaires**

Monsieur le Ministre,

La FNEC FP-FO a été alertée par plusieurs de ses syndicats départementaux quant à l'organisation de tests salivaires dans certaines écoles et établissements.

Alors que les premières consignes envoyées aux personnels pouvaient laisser penser que les enseignants ou les AESH devaient mettre en œuvre ce dépistage ou leur enjoignaient même de le faire, alors que cela ne correspond pas à leurs missions, la FNEC FP-FO a pris connaissance de l'article paru sur le site internet du journal *Libération* ce lundi 1er mars :

*« Joint ce lundi, le ministère de l'Education nationale assure que ce ne sont pas aux profs de jouer ce rôle mais aux personnels de santé scolaire avec l'appui de médiateurs de lutte anti-Covid qui vont être recrutés par les académies. »*

La FNEC FP-FO prend acte de cette déclaration et vous demande d'adresser une consigne claire en ce sens auprès des recteurs et des IA-DASEN afin que toutes les pressions pour que les enseignants ou les AESH mettent en œuvre ces tests salivaires cessent. La FNEC FP-FO ne manquera pas de vous interpeler à propos de toute situation problématique. Nous aimerions en outre avoir des précisions sur ces médiateurs.

La FNEC FP-FO sera également vigilante sur le fait que la mise en place de ces tests salivaires n'entraîne pas de charge de travail supplémentaire pour les personnels de direction ou les directeurs d'école.

Selon les propos rapportés par le journal *Libération*, vous indiqueriez donc que ce serait aux personnels de santé scolaire de prendre en charge ces tests salivaires.

Mais, la généralisation des tests salivaires pose inévitablement la question des effectifs d'infirmières de l'Education Nationale. Aujourd'hui, leur nombre est dérisoire et, avec la tâche supplémentaire que vous leur assignez, il sera encore plus difficile, voire impossible pour elles, de remplir toutes leurs missions.

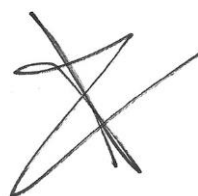
.../...

Le projet de loi 4D ne prévoit plus désormais de transférer les médecins et infirmières scolaires aux collectivités territoriales. La FNEC FP-FO ne peut que se féliciter que ces personnels soient confortés au sein de l'Education Nationale en tant que fonctionnaires d'Etat.

La FNEC FP-FO vous demande donc de procéder à un plan de recrutement immédiat d'infirmières de l'Education Nationale fonctionnaires d'Etat pour faire face à la situation.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mon entière considération.

Clément POULLET, Secrétaire Général de la FNEC FP-FO

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned to the right of the typed name.